

impots.gouv.fr

**Je déclare un don ou une  
cession de droits sociaux  
en ligne**



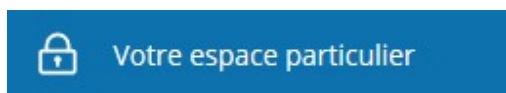
## Connectez-vous à votre espace particulier

- 1 - Dans votre navigateur internet ouvrez le site **impots.gouv.fr**.
- 2 - Cliquez sur « **Votre espace Particulier** », en haut à droite du site.
- 3 - Dans la rubrique « Connexion ou création de votre espace particulier », à gauche, saisissez vos 2 identifiants :
  - numéro fiscal** (13 chiffres) et cliquez sur « Continuer »
  - mot de passe** et cliquez sur « Connexion »

**OU**

pour vous identifier avec votre compte ameli (l'Assurance maladie), La Poste, MSA ou Mobile Connect et moi, cliquez sur le **bouton FranceConnect** et laissez-vous guider.

> *consultez la fiche :*  
j'ai perdu mon numéro fiscal/mot de passe

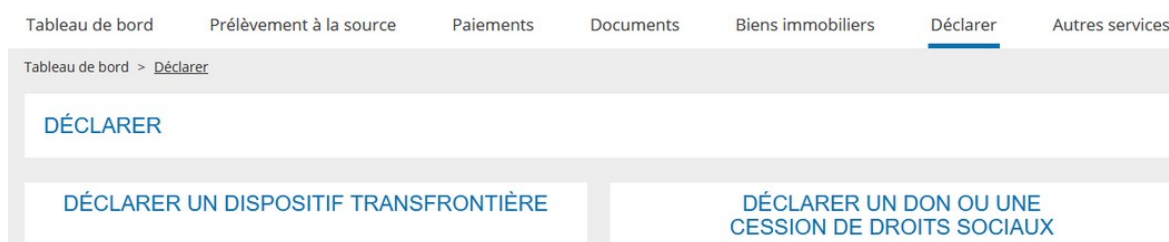


Connexion ou création de votre espace	
Numéro fiscal	<input type="text"/>
	13 chiffres
	<input type="button" value="Continuer"/>

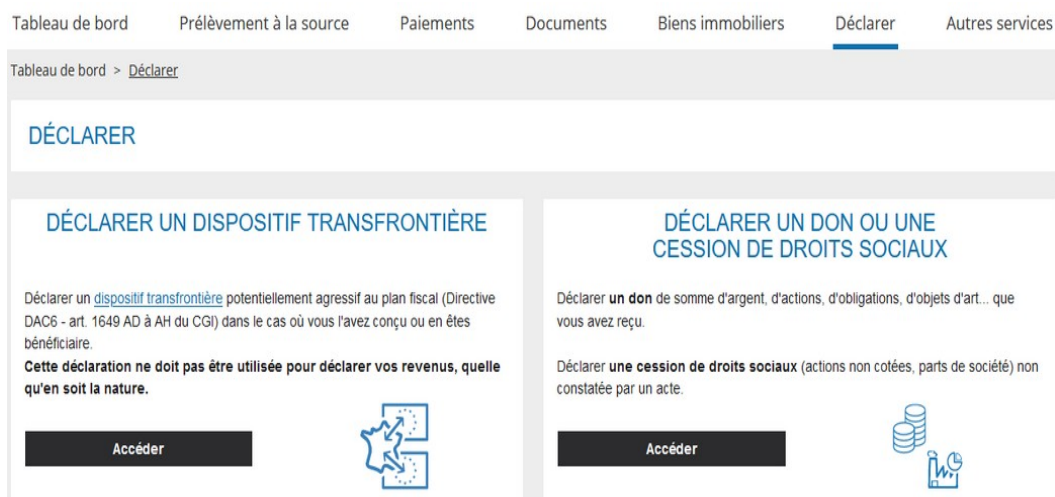


# Déclarer votre don ou votre cession de droits sociaux en ligne

1 - Accéder à la rubrique « Déclarer » dans la barre de menu en haut de page.



2 - En bas, à droite, dans le cadre « Déclarer un don ou une cession de droits sociaux », cliquez sur « Accéder ».



3 - Dans la page qui s'affiche à la rubrique « Déclaration de don ou de droits sociaux », cliquez sur « Je déclare un don » ou sur « Je déclare une cession de droits sociaux non constatée par un acte », puis laissez-vous guider.

